

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Chey
Séance du 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt juin** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe MAGNAN Maire de Chey.

Date de la convocation : **13/06/2023**

Présents : MAGNAN Jean-Christophe, BRUNET Catherine, ROBERT Annie, CHEVIGNY Béatrice, BONNIFAIT Pascale, COUTHOUIS Jérôme, CHAIGNEAU Karine, GUILLIE Pascal, ANDRE Carole, RENAUD Fanny, BAROT Sylvain

Absents excusés :

Absents non excusés : GUITTON Marie, GORIN David

Secrétaire de séance : BRUNET Catherine

Ordre du jour :

- 1) Démission d'un membre du conseil municipal**
- 2) Approbation procès-verbal réunion CM du 23/05/2023**
- 3) Augmentation des loyers 2023**
- 4) Désignation délégués élections sénatoriales (suppléant + titulaire)**
- 5) Désignation délégué scolaire**
- 6) Désignation délégué défense**
- 7) Questions diverses :**
 - Fête du 14 juillet
 - Brocante
 - Point sur les loyers
 - Devis église

=====

1) Démission d'un membre du conseil municipal

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier reçu de M.GARRIGA Alain, conseiller municipal, informant de sa démission pour raison personnelle à compter du 30 mai 2023.

2) Approbation du procès-verbal du 23/05/2023 à l'unanimité des représentants du conseil municipal

3) Augmentation des loyers 2023

Monsieur le Maire a fait part au conseil de la révision des loyers pour cette année au 1^{er} juillet, selon un indice INSEE. Cette année, cet indice s'élève à 3.5%. De plus, les collectivités ne peuvent dépasser un taux de 2.5%.

Monsieur le Maire a présenté une proposition de révision de loyers à 2%.

Tableau avec indice INSEE, et proposition à 2%

Adresses	Loyer de base	Loyer à 3,5%	Proposition de loyer à 2%
Garages	36,34 €	37,61 €	37,07 €
Les Gabrelières	519 €	537,16 €	529,98 €
Maison Passive	631,23 €	653,30 €	643,83 €
Logement 42	396,27 €	410,13 €	404,20 €
Logement 14	308,42 €	319,20 €	314,59 €
Logement 10	300 €	310,50 €	306,00 €

Après délibération, le conseil municipal présidé par Monsieur le Maire :

- **Approuve à l'unanimité le taux d'augmentation des loyers à 2% à partir du 01/07/2023.**

4) Désignation délégués aux élections sénatoriales (titulaire + suppléant)

Monsieur le Maire fait savoir qu'à la suite des démissions de monsieur GARRIGA Alain, et de madame GORIN Emmanuelle, deux sièges délégués aux élections sénatoriales sont vacants.

Madame ROBERT Annie se propose en tant que titulaire, et madame RENAUD Fanny en tant que suppléante.

5) Désignation délégué scolaire

Monsieur le Maire a fait savoir que le siège du délégué scolaire, tenu par monsieur GARRIGA Alain, était vacant.

Madame BRUNET Catherine se propose en tant que titulaire, et monsieur BAROT Sylvain en tant que suppléant.

6) Désignation délégué défense

Monsieur le Maire a fait savoir que le siège du délégué à la défense était vacant.

Madame CHEVIGNY Béatrice se propose.

7) Questions diverses

- Pour la fête du 14 juillet, des animations sont programmées : une rando-orientation se déroulera dans la matinée. Les trois premières équipes se présentant à l'arrivée avec leur carton poinçonné par les différentes balises sur la route, gagneront des lots (bons d'achats Décathlon pour la première équipe, des saucissons pour la deuxième, des bons d'achat Delbard pour la troisième). Il n'y aura pas de ravitaillement pendant le

parcours de la rando-orientation, mais les participants se verront remettre un sac avec un goûter et une bouteille d'eau au départ.

Chaque participant aux repas (du midi et/ou du soir) devront apporter leurs couverts.

- Brocante : une réunion d'organisation est programmée le 22 juin pour la brocante qui se tiendra le 20 août 2023. Il n'y aura pas de réservation à faire cette année pour les participants : ceux-ci seront installés les uns à la suite des autres, par ordre d'arrivée. Le mètre linéaire sera à 1€. Une annonce sera publiée dans le Tournesol.
- Monsieur le Maire a fait part à l'ensemble du conseil, du non-paiement des loyers d'une locataire. Sa dette s'accumulant depuis quelques mois, le Trésor Public a entamé des démarches auprès de celle-ci, afin de pouvoir restituer à la commune les loyers dus.
- Devis église : pas de retour concernant le devis demandé pour les travaux de l'église. Il n'y a pas d'aide financière possible de la part du département. Madame BONNIFAIT Pascale va contacter le diocèse pour discuter d'éventuelles aides. La toiture est à faire expertiser également pour essayer de déterminer l'origine des infiltrations.

Fin de séance 22h22

Le Maire,
Jean-Christophe MAGNAN



La secrétaire de Séance
Catherine BRUNET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Brunet', written over a horizontal line.